

MODULE 4/3:

BASE JURIDIQUE, NORMES ET EXIGENCES APPLICABLES DANS LE GUIDE DE REHABILITATION ET DE FERMETURE DES MINES

Comprendre, Maitriser, Appliquer...

Dr SEYDOU KEITA, ING. GEOLOGUE, Environnementaliste

TEL: + (223) 74 60 24 03

keitasey37@yahoo.fr

TEXTES JURIDIQUES, EXIGENCES ET NORMES APPLICABLES AU GUIDE DE FERMETURE DES SITES MINIERES



- ❑ Le guide de fermeture d'une mine doit être:
 - Un outil pratique et applicable sur le terrain
 - Un instrument facilement exploitable par les utilisateurs

- ❑ Le guide de fermeture des mines est adossé à des :
 - Textes juridiques de base
 - Principes
 - Normes/Standards
 - Bonnes Pratiques

APPLICABLES PAR L'INDUSTRIE MINIERE

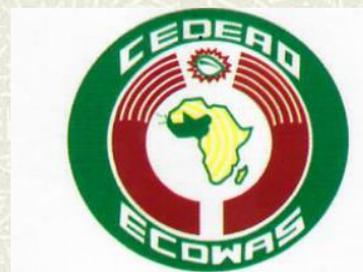


L'Opérateur minier est assujéti à des Règles juridiques,
Normes et Exigences en cas de fermeture de mines

**TEXTES JURIDIQUES ET
INSTRUMENTS DE BASE
APPLICABLES AU PLAN DE
REHABILITATION ET DE
FERMETURE DES MINES**

TEXTES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES

- Dispositif des textes du SENEGAL**
 - **Code de l'Environnement**
 - **Code Minier**
 - **Loi sur la contribution des miniers au développement local**
- Directives de la CEDEAO**
- Code Communautaire de l'UEMOA**
- STANDARDS INTERNATIONAUX**
- NORMES ET LIGNES DIRECTRICES**
- GUIDES DE BONNES PRATIQUES**



**INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE
APPLICABLES A LA FERMETURE DES SITES MINIERES**

DISPOSITIFS JURIDIQUES ET DIRECTIVES DE LA CEDEAO



❑ Article 2.6: Développement durable et responsabilité Sociale des Entreprises:

- Encourage la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique dans les projets miniers
- Instruit l'application des méthodes d'évaluation de la gestion environnementale et de l'impact social;



Encourage l'application des guides de bonnes pratiques dans le domaine de la préservation de l'environnement

DISPOSITIFS JURIDIQUES DES REGLEMENTS DE L'UEMOA



□ Article 139 : Protection de l'environnement

- Tout demandeur d'un permis d'exploitation ou de substances de carrières est tenu de réaliser une **Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**, conformément à la réglementation de chaque Etat membre.
- L'Etude d'Impact Environnemental et Social doit comporter un **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** comprenant un plan de réhabilitation et de fermeture de la mine et leurs coûts prévisionnels.
- L'opérateur minier est tenu d'exécuter le **Plan de Gestion Environnementale et Social**.
- Le **Plan de Gestion Environnementale et Social** doit être réévalué selon la périodicité établie par la réglementation applicable dans chaque Etat membre **sans excéder un délai maximal de 5 ans**

DISPOSITIFS JURIDIQUES DES REGLEMENTS DE L'UEMOA



□ **Chap. 7 : Plan de réhabilitation et de fermeture**

- La réalisation de travaux de réhabilitation et de fermeture se fait conformément au plan de réhabilitation et de fermeture.

- **Le plan de réhabilitation et de fermeture:**
 - Est établi en fonction du site et du type d'exploitation

 - Doit inclure le suivi environnemental post-fermeture

 - Indiquer les méthodes prévues de démantèlement et de récupération de toutes les composantes des installations minières, y compris les installations et équipements qui sont précisés dans la réglementation de chaque Etat membre.

- L'Opérateur minier doit, six (6) mois avant l'arrêt définitif de ses activités, soumettre un audit environnemental de fermeture, conformément à la législation en vigueur



STANDARDS INTERNATIONAUX ET NORMES DE L'INDUSTRIE MINIERE



CONSTATS

- ❑ **Cadre juridique des pays miniers émergents en voie de renforcement concernant la problématique de la fermeture des mines.**
- ❑ Engagement et prise de conscience des entreprises minières pour améliorer leur image et préserver leur renommée au plan international
- ❑ La planification de la fermeture des sites est devenue une expression forte des communautés locales, des Organisations de la Société Civile, des groupes de pression, des institutions de financement, etc....



- **Exigence d'obtention d'un «permis social»**
- **Exigence de laisser un héritage positif post fermeture**
- ❑ **L'industrie minière s'est dotée d'outils de gouvernance qui permettent de gérer la problématique de la fermeture des mines de façon durable et responsable, à travers:**
 - **Des Standards et des Normes reconnus**
 - **Des lignes Directrices et des Principes applicables**
 - **Des Politiques et des Guides de bonnes pratiques**

STANDARDS ET NORMES DE L'INDUSTRIE MINIERE

- ❑ Les standards et les Normes suivis par les sociétés minières sont ceux appliqués par l'industrie extractive au niveau mondial, parmi lesquels:
 - Mining, Minerals and Sustainable Development (MMSD)
 - Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)
 - Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI)
 - Code international de gestion du cyanure
 - Directive Européenne

Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale et les Standards de Performance de la SFI

Performance Standards



IFC's Environmental and Social Performance Standards define IFC clients' responsibilities for managing their environmental and social risks.

The 2012 edition of IFC's Sustainability Framework, which includes the Performance Standards, applies to all investment and advisory clients whose projects go through IFC's initial credit review process after January 1, 2012.

Disclaimer: Earlier versions of IFC's environmental and social policies, procedures, and standards are provided as reference material only. Note that in case of discrepancies between the original English text and the translated documents, the English text will prevail.

Key Resources

- View resources specific to the Performance Standards
- What's the Business Case for Sustainability? (July 2012)
- Understanding IFC's Environmental and Social Review Process [PDF]
- Find out more about the 2009-2011 Review and Update of the Sustainability Framework
- Performance Standards Community of Learning
- View the webinar on IFC Performance Standards 101 (English and Spanish), presented by IFC expert Reidar Kvam)

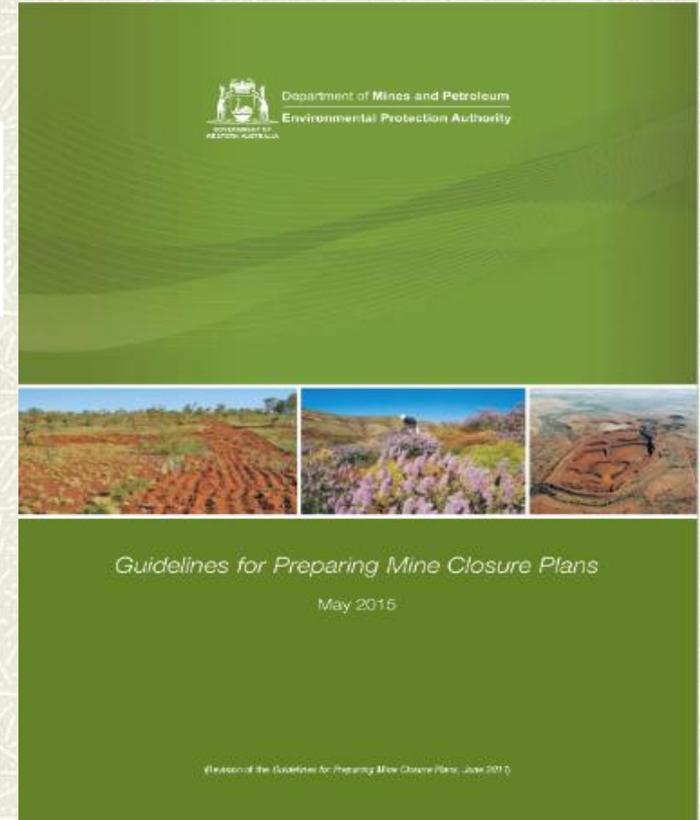
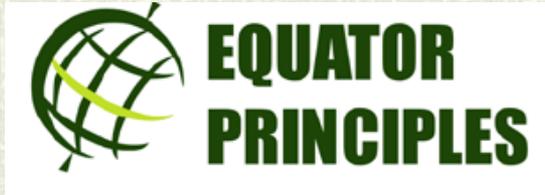
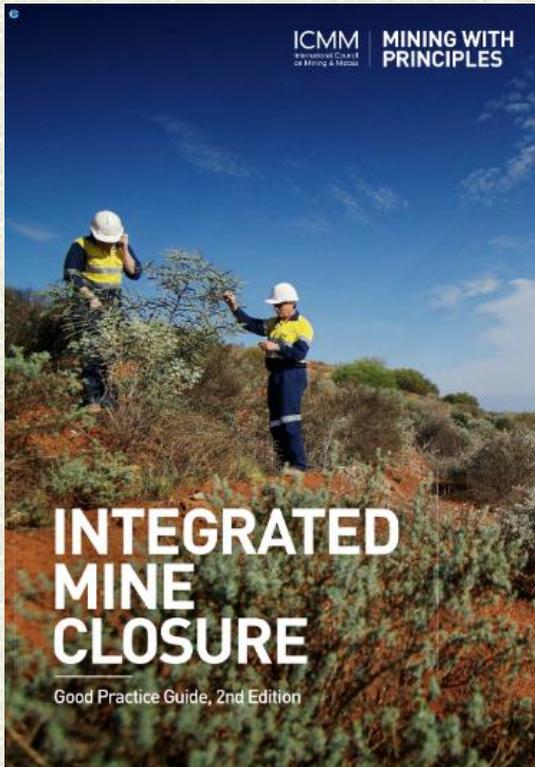


**THE WORLD BANK
ENVIRONMENTAL
AND SOCIAL
FRAMEWORK**

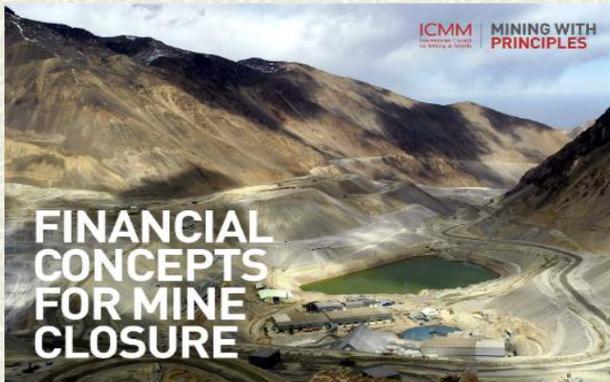
 **THE WORLD BANK**
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

Conseil International des Mines et Minéraux

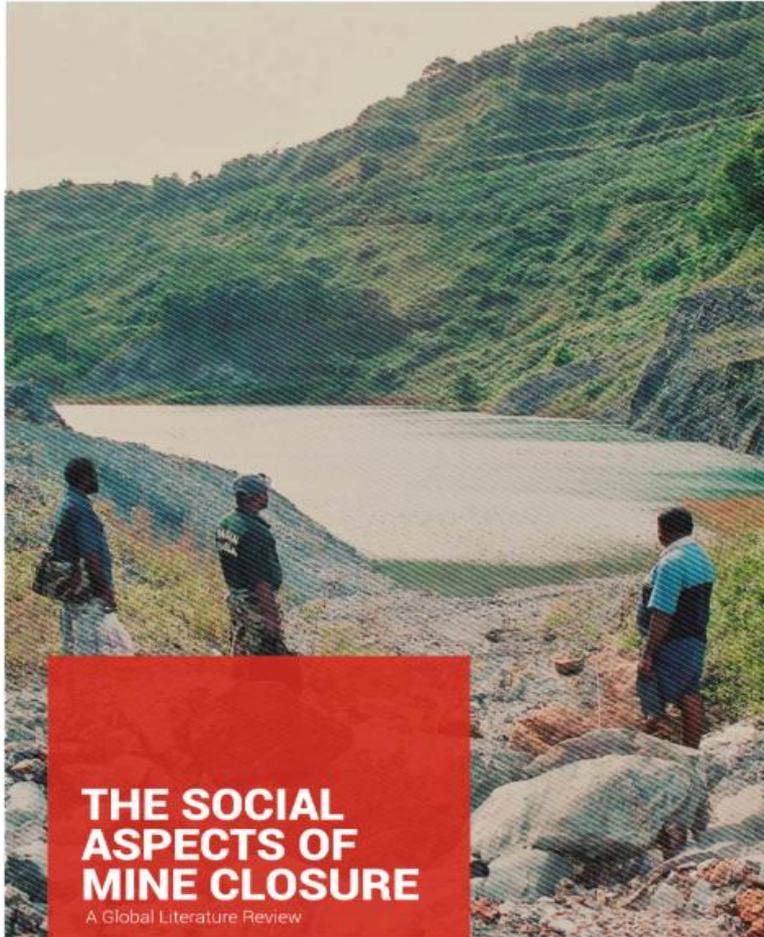
Guide Australien sur les mines



Exploitation minière et ODD



DIRECTIVES DES CENTRES DE RECHERCHES SUR LES MINES

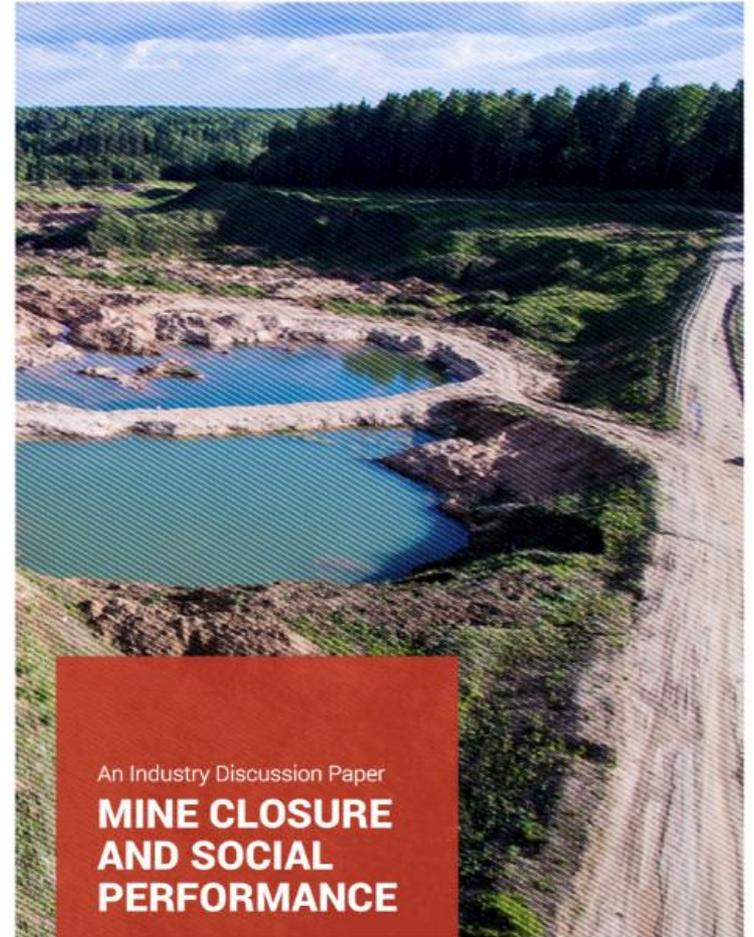


THE SOCIAL ASPECTS OF MINE CLOSURE

A Global Literature Review

www.csrsm.uq.edu.au

SMI CSRSM
Centre for Social
Responsibility in Mining



An Industry Discussion Paper

MINE CLOSURE AND SOCIAL PERFORMANCE

www.csrsm.uq.edu.au

SMI CSRSM
Centre for Social
Responsibility in Mining

Engagements des compagnies minières au niveau mondial

■ Au niveau mondial, les sociétés minières majeures s'engagent de plus en plus dans la voie du développement durable en termes de respect de l'environnement, des communautés, des droits humains, de la santé, de la sécurité au travail, et de la transparence.

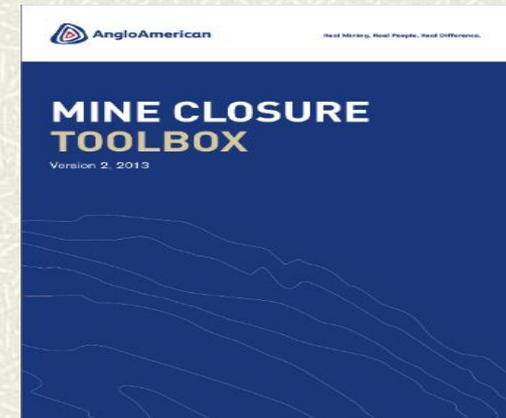
■ Cette tendance est également appliquée à la fermeture des mines et certaines compagnies développent des guides accessibles au public sur les bonnes pratiques à suivre.

➤ BARRICK

➤ ASHANTI ANGLO GOLD

➤ RIO TINTO

➤ ALCOA



RioTinto

Our approach to closure

Although it may extend over decades mining is a temporary land use. It is a priority that we plan for the closure of our operations when the commercially recoverable ore is exhausted.

We strive to minimize social and environmental impacts from our activities, and aim to provide lasting benefits to host communities by ensuring sites are left in a condition which is compatible with subsequent land uses when our operations close.

Effective closure planning is mandatory at every Rio Tinto managed operation. A detailed Closure Standard applies to all our operations, providing consistency in closure planning and management. It also serves as a starting point for identifying opportunities for positive socio-economic benefits from our activities.

Our priorities for effective closure include:

- All Rio Tinto businesses must plan for closure from the earliest stages of project development. This planning is intended to minimize financial, social and environmental risks when the operation eventually closes and optimize social, economic and cultural opportunities for the host community.
- Closure objectives must address legal requirements, as well as any other commitments made to stakeholders.
- Closure planning must be integrated into operational activities. For example, we aim to progressively rehabilitate as much land as possible prior to closure. Both our Closure and Communities standards require that our operations engage with stakeholders, including employees, traditional landowners, local communities and governments, so as to incorporate their concerns and priorities into our closure plans.
- Closure planning aims to incorporate beneficial post-mining land uses – which could include subsequent economic activities, conservation or community use. We recognize that the landscape in some mined areas is permanently altered, and may not be suitable for reuse. In such cases, our goal is to ensure that the site is safe and stable, and that the cost of aftercare is minimized and appropriately provided for.
- Rio Tinto businesses must design and plan their operations so that adequate resources are available to meet the full cost of closure, including post-closure management and monitoring.
- Our Closure Standard applies to all Rio Tinto managed operations, including industrial properties whose life may not be tied to a finite mineral resource, and to non-operational (legacy) sites inherited through acquisitions and mergers.

Engagements des entreprises minières au niveau national

Au niveau national, les compagnies minières souscrivent des engagements **volontaires** se rapportant à la fermeture des sites qui peuvent se retrouver dans les documents suivants :

- **Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES)**
- **Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**
- **Plan d'Action de Réinstallation (PAR)**
- **Plan de Développement Communautaire (PDC)**
- **Accords spécifiques , selon les cas**
- **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et la Norme ISO 26000**

CONCLUSION SUR LES DISPOSITIFS JURIDIQUES

- ❑ La réhabilitation et la fermeture des sites miniers sont fondés sur différents instruments de gouvernance, Normes et Règlementation diverses et variées:
 - National:
 - ❑ Code Minier/Code de l'environnement
 - ❑ Outils de gouvernance/Obligations contractuelles, Etc...
 - Sous Régional :
 - ❖ Règlements l'UEMOA
 - ❖ Directives CEDEAO
 - Normes et standards de l'industrie minière :
 - Guides de bonnes pratiques
 - Politiques de Sauvegarde
 - Engagements Sociétal de l'entreprise minière

Renforcement et adaptation du cadre réglementaire pour la réhabilitation et la fermeture des mines au SENEGAL

EN CAS DE FERMETURE DE MINE:

L'OPERATEUR MINIER A OBLIGATION DE PRESERVER LES MILIEUX:

- **BIOPHYSIQUE:** AIR, EAU, SOL, FAUNE, FLORE, PAYSAGE, ETC....
- **HUMAIN:** SANTE, HYGIENE, SECURITE, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ETC...



LA PRESERVATION DES MILIEUX HUMAIN ET BIOPHYSIQUE SONT LES ENJEUX MAJEURS DANS LA FERMETURE DES MINES



FERMETURE DE MINES ET GUIDES D'APPLICATION DES:

- POLLUEUR-PAYEUR
- PRECAUTION
- PROPORTIONALITE
- MEILLEURE TECHNOLOGIE DISPO
- REHABILITATION PROGRESSIVE
- DEVELOPPEMENT DURABLE
- ETC.....

PRINCIPES DE SAUVEGARDE



EXIGENCES REGLEMENTAIRES POUR:



- LES MINES EN ARRET TEMPORAIRE
- LA GARANTIE BANCAIRE
- LA CONSULTATION PUBLIQUE
- LA DEPOLLUTION DES SITES
- LA GESTION DES PRODUITS DANGEREUX
- LA SECURITE ET LA SURVEILLANCE POST MINE
- L'OBTENTION DU QUITUS DE FERMETURE

DES **PRINCIPES** ET DES **EXIGENCES** S'APPLIQUENT AU PLAN DE FERMETURE DES SITES

DIRECTIVES GENERALES EN CAS DE FERMETURE DES SITES

- La fermeture d'un site minier → ne veut pas dire forcément :
 - Retour en arrière dans le cycle de vie du projet
 - Remise du site dans son état initial

- La fermeture d'un site minier → veut dire : Ramener l'ETAT du milieu récepteur à des niveaux écologiquement acceptables:

- Ressources en eaux
- Biodiversité , aires protégées, faune, flore;
- Sols
- L'air ambiant
- Paysage, etc.....



INDICATEURS D'ETAT SUR LES RECEPTEURS DU MILIEU BIOPHYSIQUE

Etat de : l'Air ambiant ; de l'Eau, du Sol, de la Faune, de la Flore, etc

RAPPEL SUR QUELQUES PRINCIPES ET APPLICATION PRATIQUE SUR LE TERRAIN



POUR LA SAUVEGARDE DES MILIEUX BIOPHYQUE ET HUMAIN

1: LE PRINCIPE DE PRECAUTION :

UNE MESURE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- ❑ Le Principe de précaution et une gestion prudente des facteurs de risques et des dangers susceptibles de survenir dans une situation d'incertitude

- ❑ Le principe stipule qu'en l'absence de connaissances scientifiques et techniques avérées, l'opérateur minier ne doit pas s'abstenir de prendre des mesures d'anticipation afin de prévenir:
 - Les risques éventuels
 - Les dangers
 - Les dommages potentiels

- ❑ **L'opérateur minier DOIT** anticiper, prévenir et agir sur les causes possibles de dangers et de risques susceptibles d'apparaître pendant ou après l'exploitation minière

- ❑ **Le Principe de Précaution permet:** de prévenir les facteurs susceptibles de survenir et causer des dommages aux milieux Humain et Biophysique dans la zone d'influence du projet.



NUANCE A FAIRE ENTRE: PRECAUTION ET PREVENTION

LA PRECAUTION:



Eviter des risques potentiels, mal connus, objet d'incertitude et associés à un risque ou danger possible, hypothétique, mais plausible et pouvant arriver.

- ❑ L'exploitant minier doit démontrer: **Son expertise et sa capacité financière pour faire face aux dangers potentiels susceptibles de survenir à cause des effets liés à ses activités sur les courts, moyen et long termes**

LA PREVENTION:



Eviter des risques avérés, connus, éprouvés et associés à un danger établi dont l'existence est certaine et reconnue sur le terrain

- ❑ **L'Opérateur doit démontrer: Son expertise, sa capacité financière et les mesures sécuritaires disponibles afin de minimiser les risques avérés rattachés à ses activités sur le terrain**

2: LA GESTION ÉQUITABLE DU PATRIMOINE MINIER: UN PRINCIPE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- **Les produits miniers sont des ressources non renouvelables**
- **L'épuisement du patrimoine minier et la raréfaction des substances minérales doivent être compensés par :**
 - **Une répartition équitable des bénéfices générés par les produits miniers entre les générations présentes et futures**
 - **Des actions de développement durable pour les générations à venir**
 - **Des Fonds d'appui pour le développement des générations futures**

Fonds miniers pour les générations futures

Fonds Souverains

Fonds Miniers pour le Développement



Principe d'équité inter générationnelle

3: LA PROPORTIONNALITE: UN PRINCIPE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

□ En Evaluation Environnementale, le Principe de la proportionnalité:

- Est l'adaptation des mesures de sauvegarde et de mitigation à la gestion d'un impact environnemental donné
- Consiste à adapter le contenu de l'EIES, du PGES ou du PAR à l'ampleur du projet et aux enjeux environnementaux et sociaux identifiés dans Le projet
- **Autrement dit:** Il n'est pas pertinent de mettre en œuvre des solutions techniques **excessives, complexes et très coûteuses** si des mesures mieux adaptées sont disponibles pour prévenir ou atténuer les impacts environnementaux subséquents

□ La Proportionnalité dans l'industrie minière signifie que l'opérateur doit:

- Appliquer les normes, les techniques et les standards requis qui s'avèrent les plus appropriés et les mieux adaptés pour atténuer de manière efficace les impacts environnementaux rattachés au projet
- Analyser les mesures de sauvegarde applicables de manière proportionnée aux impacts à corriger

LE PRINCIPE DE LA PROPORTIONNALITE EST UN OUTIL DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE A METTRE EN LIEN AVEC : L'EIES, LE PGES, LE PAR....

- Le principe de la proportionnalité exige à l'opérateur de:
 - Réaliser les activités de fermeture de manière efficace avec des techniques et des technologies avérées
 - Démontrer sa capacité pour gérer les impacts potentiels avec les meilleures techniques disponibles aux meilleurs coûts
 - Conduire les opérations de fermeture suivant l'efficacité financière et l'efficacité technique

Meilleure Technologie Disponible N'entraînant pas de Coûts Excessifs



Best Available Technology Not Entailing Excessive Cost

4: LE PRINCIPE DU POLLUEUR – PAYEUR

□ LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE DE L'OPERATEUR MINIER EST ENGAGEE DURANT:

- L'exploitation de la mine
- La fermeture des sites
- Et la gestion post opération

■ L'opérateur minier est responsable de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde pour :

- ❖ Atténuer les impacts potentiels rattachés au projet
- ❖ Préserver le milieu Humain et la transition socio économique
- ❖ Protéger le milieu Biophysique et l'environnement
- ❖ Prévenir les risques et les dangers
- ❖ Promouvoir la Santé, l'hygiène, la sécurité et le développement des communautés riveraines

ELEMENTS DE SYNTHÈSE SUR LES PRINCIPES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

L'application des principes de sauvegarde vise à protéger les récepteurs de l'environnement contre:

1. Les pollutions et les nuisances
2. La dégradation de l'écosystème et du milieu
3. La perte de la biodiversité, etc....



Les Principes de sauvegarde environnementale

ORIENTENT:

Le plan de réhabilitation et de fermeture de la mine, à travers:

- Efficacité
- Efficience
- Les mesures de bonnes pratiques

REVUE DES EXIGENCES SUR LA GARANTIE BANCAIRE DE FERMETURE DES MINES

LA GARANTIE BANCAIRE :

- EST UNE EXIGENCE DE FERMETURE DES MINES
 - APPLICABLE A L'OPERATEUR ET A SES SOUS TRAITANTS DURANT LA VIE DU PROJET
- LA GARANTIE FAIT PARTIE DES CONDITIONS DE DELIVRANCE DU QUITUS DE FERMETURE



LE SUIVI DE CONFORMITE DE LA GARANTIE BANCAIRE EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION MINIERE

DIRECTIVES SUR LA GARANTIE BANCAIRE DE FERMETURE

❑ EN CAS DE FERMETURE, LA GARANTIE FINANCIERE PERMET:

- De s'assurer que des sommes sont disponibles pour exécuter les travaux prévus dans le plan de réhabilitation et de fermeture
 - De couvrir la totalité des coûts des travaux de réhabilitation dans l'ensemble du site
 - De couvrir les coûts de toutes les études requises pour le réaménagement du site minier et la réparation des dommages
 - D'assurer la disponibilité de ressources financières en cas de fermeture prématurée
-
- ❑ La garantie financière fait partie intégrante:
 - Du coût du projet minier
 - Du Business-Plan de la compagnie minière
-
- ❑ La garantie financière doit être maintenue en vigueur tout au long du cycle de vie de la mine, jusqu'à l'émission du **certificat de libération** ou du **Quitus de fermeture**.

GUIDES D'APPLICATION DE LA GARANTIE FINANCIERE

RAPPEL: Garantir le financement de la fermeture d'une mine peut être un processus très coûteux si les opérations ne sont pas planifiées dès le démarrage du projet

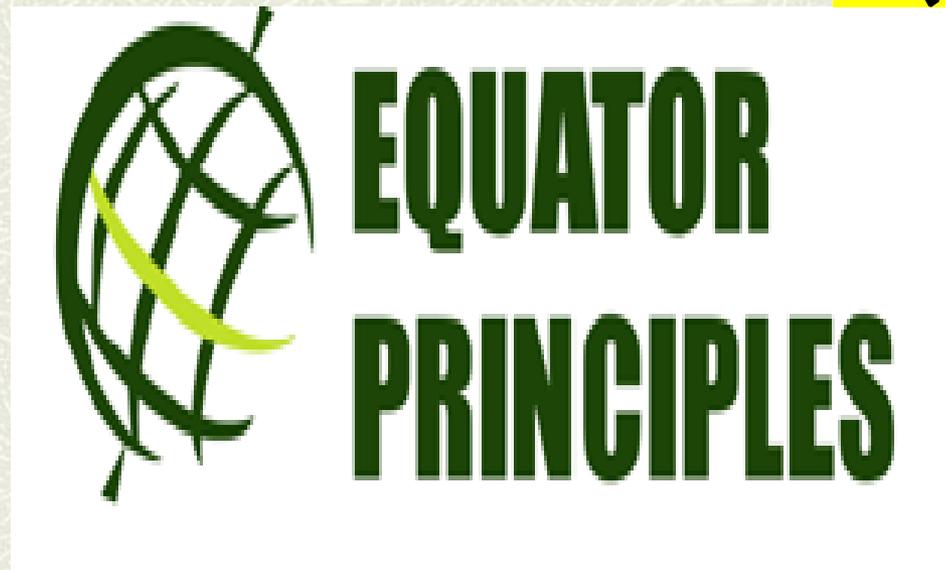
□ La fermeture définitive d'une mine survient généralement à des moments où la compagnie n'a plus beaucoup de ressources:

- ✓ minières exploitables
- ✓ financières
- ✓ Humaines
- ✓ Matérielles

□ Tout au long du cycle de vie de la mine, le minier doit démontrer:

- Qu'il a prévu des garanties financières de longue durée;
- Que les montants prévus sont réalistes et suffisantes pour financer toutes les opérations de réhabilitation et de fermeture
- Que les montants prévus pour la garantie financière sont mobilisables au 1^{er} appel

PRINCIPES ET FORMES DE GARANTIES FINANCIERES APPLICABLES AU SECTEUR MINIER



PRINCIPES DE LA GARANTIE FINANCIERE EN AFRIQUE

- ❑ Les pays africains ont très peu d'expérience avérée ou de législation dans la garantie de fermeture des mines

- ❑ Différentes réglementations font obligation à la compagnie minière de provisionner une garantie financière dès la phase de démarrage du projet:
 - ✓ Code Minier
 - ✓ Code de l'Environnement
 - ✓ Code des investissements
 - ✓ PGES
 - ✓ PAR



Hypothèse de base:

En début d'opération, les miniers ont suffisamment d'actifs et de liquidités pour planifier et couvrir les coûts de réhabilitation des sites

Quelques exemples de garanties proposées en Afrique

Côte d'Ivoire

- Tout exploitant minier est tenu de fournir, en même temps que l'EIES, un plan de réhabilitation et de fermeture
- Le plan de réhabilitation et de fermeture est chiffré et soumis à l'approbation des Administrations chargées des Mines et de l'Environnement.
- Dès le démarrage de l'exploitation, il est ouvert un **compte-séquestre** domicilié dans un établissement financier de premier rang .
- Ce compte est alimenté à un taux établi par les services chargés des mines, de l'environnement et des finances
- Les modalités d'alimentation et de fonctionnement du compte séquestre sont définies par un décret du Premier Ministre.

Guinée

- Tout titulaire d'un permis d'exploitation est tenu d'ouvrir un compte fiduciaire de réhabilitation de l'environnement
- **Le Compte est alimenté en concordance avec le budget inclus dans le PGES**
- Les sommes affectées au compte de réhabilitation sont sous le régime de la franchise en impôts et taxes
- Le compte est institué par un décret du Premier Ministre
- **Les modalités de fonctionnement sont fixées par un arrêté conjoint des ministres en charge des mines, de l'environnement et des finances**

MALI

- ❑ Le Code Minier de 2022 EXIGE la création d'un Fonds dénommé : Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés
- ❑ Ce Fonds est alimenté par 50% de la redevance forfaitaire payée par les titulaires des permis d'exploitation de mines et de carrières.
- ❑ La création de ce Fonds n'altère pas la Garantie la bonne fin des travaux de réhabilitation et de fermeture prévus dans le PGES
- ❑ Les provisions du Fonds sont domiciliés dans une banque reconnue, appelable à la première demande
- ❑ Dans le principe de son fonctionnement, le Fonds admet dans son organe d'administration, les représentants des compagnies minières , des collectivités territoriales et des départements ministériels chargés des mines, de l'environnement et des Finances
- ❑ Le Fonds est soumis aux règles de contrôle et d'audits annuels
- ❑ Un Décret pris en Conseil des Ministres fixe l'organisation, le fonctionnement et les modalités de gestion du Fonds.

EXIGENCE NON EFFECTIVE DANS LA PRATIQUE

REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA

□ Chap 7 : Fonds de réhabilitation et de fermeture

- Chaque Etat membre doit mettre en place un fonds de réhabilitation et de fermeture destiné à financer les activités de mise en œuvre des plans de réhabilitation et de fermeture
- Chaque titulaire de permis d'exploitation doit alimenter le fonds de réhabilitation et de fermeture en fonction des coûts prévisionnels de la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de fermeture, tel que défini dans l'étude d'impacts environnemental et social.
- Le compte du fonds de réhabilitation et de fermeture est domicilié dans un établissement financier tel que prévu dans chaque Etat membre;
- Les sommes versées au titre du fonds de réhabilitation et de fermeture sont en franchise des impôts sur les bénéfices

REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'UEMOA



☐ Article 146:

- L'Opérateur minier doit soumettre un rapport annuel exhaustif et complet de l'état du fonds aux services compétents chargés des Mines, de l'environnement et des finances,
- Les services techniques compétents doivent produire un rapport annuel conjoint exhaustif et complet de l'état et de la gestion du fonds de réhabilitation et de fermeture des mines.



Ce rapport doit être publié annuellement et faire l'objet d'une large diffusion.

❑ Tout titulaire d'un Permis d'exploitation est tenu d'alimenter un compte domicilié auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) créée par l'Etat.

❑ La C.D.C est destinée à recouvrer les fonds prévus pour la réhabilitation des sites et la mise en œuvre du PGES.

❑ Les modalités d'alimentation et de fonctionnement de la C.D.C sont fixées par un décret du Premier Ministre

SENEGAL

**APPLICATION DE LA
GARANTIE FINANCIERE DANS
LES MINES AU SENEGAL**



SYNTHESE FINALE

❑ Le guide de fermeture d'une mine est adossé à des :

- TEXTES REGLEMENTAIRES de base
- EXIGENCES
- PRINCIPES de sauvegarde



❑ Les **Principes** et les **Exigences** applicables doivent être reconnus par l'industrie minière au niveau international

❑ L'autorité compétente de contrôle a la responsabilité :

- **De suivre l'application des principes et des exigences édictés**
- D'adopter des principes et des exigences spécifiques appropriés au contexte local et à la sensibilité du milieu





Merci de votre attention

Dr SEYDOU KEITA, ING. GEOLOGUE, Environnementaliste
TEL: + (223) 74 60 24 03 keitasey37@yahoo.fr

ECHANGES/DISCUSSIONS

